

## 32 – LES FACTEURS ECONOMIQUES DE LA CONSOMMATION

### A – Comment passe-t-on des revenus primaires au revenu disponible ?

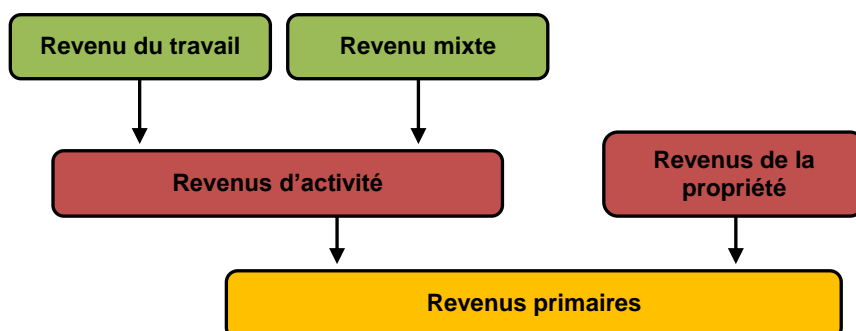
#### 1 – De la production aux revenus primaires

1. Une fois la richesse produite dans les entreprises et dans les administrations, il faut la répartir entre les différents agents économiques qui ont contribué, directement ou indirectement, à sa réalisation. **Le revenu représente donc l'ensemble des droits sur les ressources disponibles qui sont attribués aux agents.** C'est aussi le montant maximal qu'un individu ou une collectivité peut consommer sans s'appauvrir.
2. **Dans une première approximation, on dira que la valeur de la richesse produite est égale à la somme des valeurs ajoutées** produites par les entreprises et les administrations :

$$\text{PIB} = \sum \text{VA réalisées sur le territoire national}$$

Cette production intérieure brute va être partagée entre trois agents économiques :

- ✓ L'Etat qui va prélever des impôts sur les produits ;
  - ✓ Les sociétés : elles vont conserver les bénéfices non distribués pour financer leur développement ;
  - ✓ Les ménages vont toucher des **revenus primaires**.
3. **Les revenus primaires** sont des revenus issus directement de la production qui rétribuent soit le travail, soit le capital, soit les deux. Ce sont donc des revenus qui ne sont pas affectés par la redistribution des revenus. Ils sont composés :
    - **Des revenus du travail** qui correspondent aux sommes d'argent et aux avantages en nature prévus par le contrat de travail passé entre l'employeur et le salarié. Ils comprennent :
      - le salaire brut (avant le versement des cotisations sociales) prévu par le contrat de travail ;
      - les primes, complément de salaire qui n'est pas soumis à cotisations sociales ;
      - les avantages en nature (voiture ou logement de fonction...) ;
      - la participation ou l'intéressement aux bénéfices de la société dans les entreprises de plus de 50 salariés. La participation est obligatoire. L'intéressement est facultatif.Les revenus du travail sont fixés contractuellement après négociation entre l'employeur et les syndicats. Ils ne varient pratiquement pas d'un mois à l'autre.
    - ✓ **Des revenus mixtes** des indépendants qui correspondent aux bénéfices qu'ils tirent de leur apport en travail et en capital à l'entreprise. Ils comprennent :
      - Les bénéfices bruts des entrepreneurs individuels ;
      - Les honoraires des professions libérales.Ces revenus sont **variables** car ils dépendent de l'activité économique de l'entreprise. Ils sont moins bien connus car ils ne font pas l'objet d'une double déclaration aux impôts (celle de l'employeur et celle du travailleur) contrairement aux salaires.



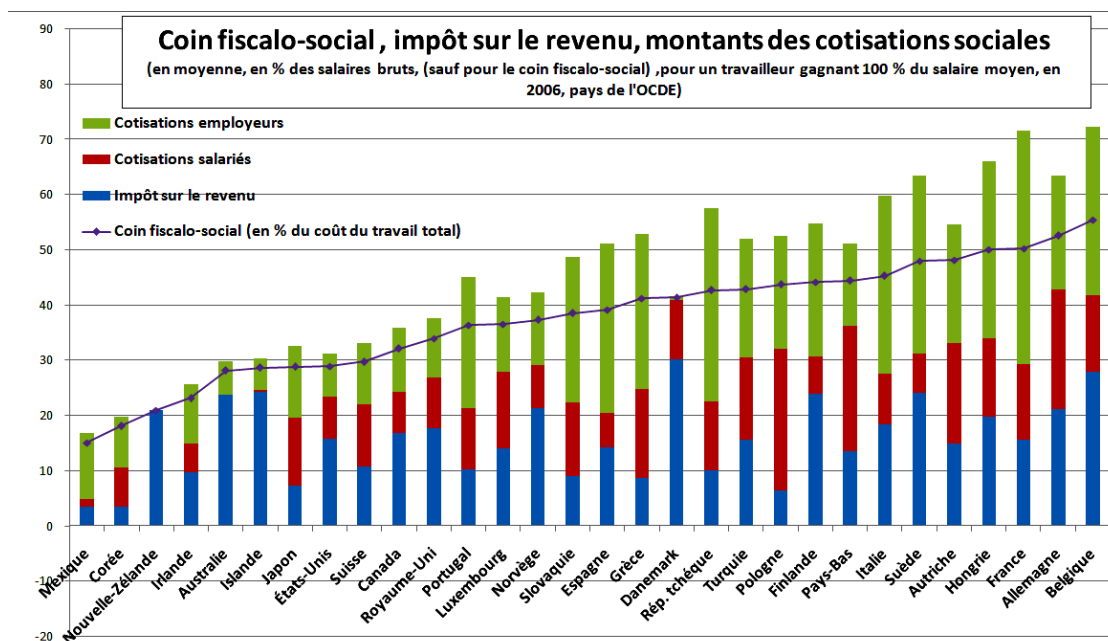
- ✓ **Des revenus de la propriété ou du patrimoine.** Ce sont des revenus que reçoit le propriétaire d'un actif financier (actions, obligations, plans d'épargne...) ou d'un actif corporel (immeuble, terrain) sans participer directement à l'activité économique. Ils comprennent :
  - Les loyers perçus de la propriété immobilière ;
  - Les fermages pour la location des terres ;
  - Les dividendes reçus pour les actionnaires ;
  - Les intérêts reçus des obligations et des livrets ou des plans d'épargne.Les **plus-values** (lorsque l'on vend son patrimoine à un prix plus élevé que le prix d'achat) n'étaient pas jusqu'à présent comptabilisées comme des revenus car elles étaient définitives.

## 2 – Redistribution et revenu disponible

1. **Le revenu disponible** correspond au revenu dont dispose les ménages après prélèvements et redistribution pour consommer et épargner. Les revenus primaires vont donc être affectés par les politiques de protection sociale et de redistribution des revenus de l'Etat.
- ✓ **Tout d'abord, l'Etat va imposer des prélèvements obligatoires** sur les revenus primaires. Ils sont de deux sortes :
- **Les cotisations sociales versées à la Sécurité sociale**, c'est-à-dire des prélèvements obligatoires assis sur les salaires. Elles peuvent être à la charge de l'employeur (*cotisations patronales*), ou bien du salarié (*cotisations salariales*), ou encore des deux en même temps selon des taux différents. En France, elles pèsent 55% de la masse salariale.

**Salaires nets = Salaires bruts – Cotisations sociales du salarié**  
**Coût salarial = Salaires nets + CS salariale + CS de l'employeur**

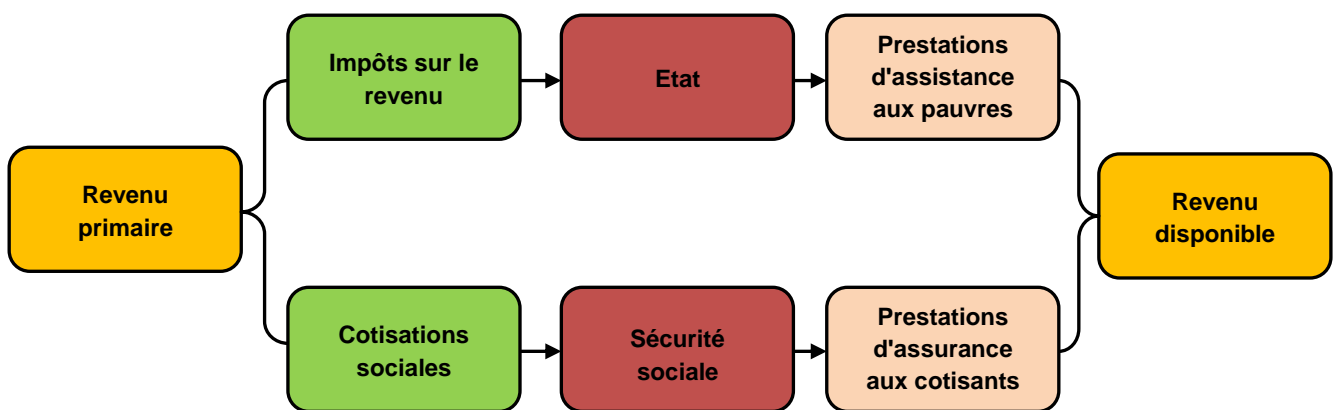
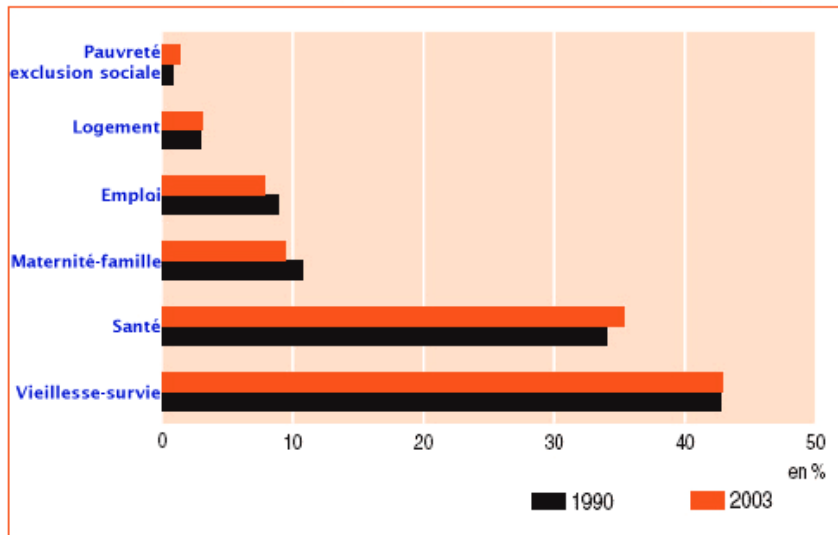
- **Les impôts sur le revenu et le patrimoine** (IRPP, CSG, ISF...) versés à l'Etat.



- ✓ **Ensuite, l'Etat et la Sécurité sociale vont redistribuer une part de ces prélèvements sous la forme de prestations sociales**, c'est-à-dire de **revenus de transferts** (retraites, RMI, allocation chômage...) et de **prestations en nature** (remboursement des soins médicaux, des médicaments...). Ces prestations ont deux natures différentes :
- **Les prestations d'assurance** sont versées par la **Sécurité sociale** pour protéger ceux qui ont cotisé et leur famille contre un certain nombre de risques sociaux (la maladie, la vieillesse et le chômage). Ceci crée une solidarité entre les actifs et les chômeurs, les actifs et les retraités, les biens portants et les malades. On parle d'une **redistribution horizontale**.
  - **Les prestations d'assistance** sont distribuées par **l'Etat** aux ménages dont les ressources sont insuffisantes pour vivre. Ce sont le RMI, l'allocation spécifique de solidarité pour les chômeurs (ASS), les allocations logement, les allocations pour les handicapés, le minimum vieillesse pour les retraités, les bourses scolaires... Ceci crée une solidarité verticale entre les riches et les pauvres. On parle d'une **redistribution verticale**.

Prestations distribuées par la Sécurité sociale	Prestations distribuées par l'Etat et les collectivités locales
Allocation chômage	RMI-RSA
Indemnité journalière pour maladie	Minimum vieillesse
Pension d'invalidité	Bourse scolaire
Remboursement des soins médicaux....	Allocation logement...

Structure des prestations de protection sociale en 1990 et 2003



2. Le **revenu disponible brut** correspond donc au revenu dont disposent les ménages pour consommer et épargner. C'est le revenu après prélèvements obligatoires et transferts sociaux.

$$\text{RDB} = \text{Revenu primaire} - (\text{Cotisations sociales} + \text{Impôts sur le revenu et le patrimoine}) + \text{Prestations sociales}$$

$$\text{RDB} = \text{Revenu primaire} - \text{Prélèvements obligatoires} + \text{Prestations sociales}$$

### 3 – Les impôts corrigent-ils les inégalités de revenus

1. **L'impôt est un prélèvement obligatoire qui remplit trois fonctions :**
  - ✓ **Financer les administrations publiques** (Etat, Sécurité sociale, collectivités locales) ;
  - ✓ **Inciter les agents économiques à modifier leur comportement.** Ainsi, les taxes sur les cigarettes doivent inciter les fumeurs à moins fumer au nom de la santé publique. Inversement, une diminution d'impôts pour ceux qui donnent à des associations devrait inciter les ménages à augmenter leurs dons.
  - ✓ **Réduire les inégalités.** En principe, les personnes les plus riches payent davantage d'impôt que les plus pauvres ce qui doit réduire les écarts de revenus après impôts. L'Etat a à sa disposition d'autres moyens pour réduire les inégalités :
    - Des prestations sociales d'assistance réservées aux plus pauvres (RSA, allocation logement, bourse scolaire...).
    - Des services publics gratuits ou quasi gratuits (soins hospitaliers, éducation nationale, bibliothèque municipale, transports publics quasi gratuits...).
    - La fixation du salaire minimum qui empêche les salaires d'être fixé en dessous d'un certain seuil.
2. **En théorie, les impôts devraient corriger l'inégalité des revenus.** En effet, l'impôt sur le revenu et l'impôt sur la fortune sont des **impôts progressifs** dont le *taux moyen augmente avec les revenus ou la fortune*. Ainsi, un salarié qui gagne 298 800 € de revenus imposables (qui est inférieur aux revenus qu'il a perçus) va devoir laisser aux impôts un tiers de son revenu net alors qu'un salarié qui a 11 340 € de revenus imposables ne sera taxé que pour 2,3% de son revenu net. Le premier salarié gagnait 26,3 fois plus que le second avant impôt et « seulement » 17,8 fois plus après l'impôt sur le revenu. Les inégalités se sont atténuées.

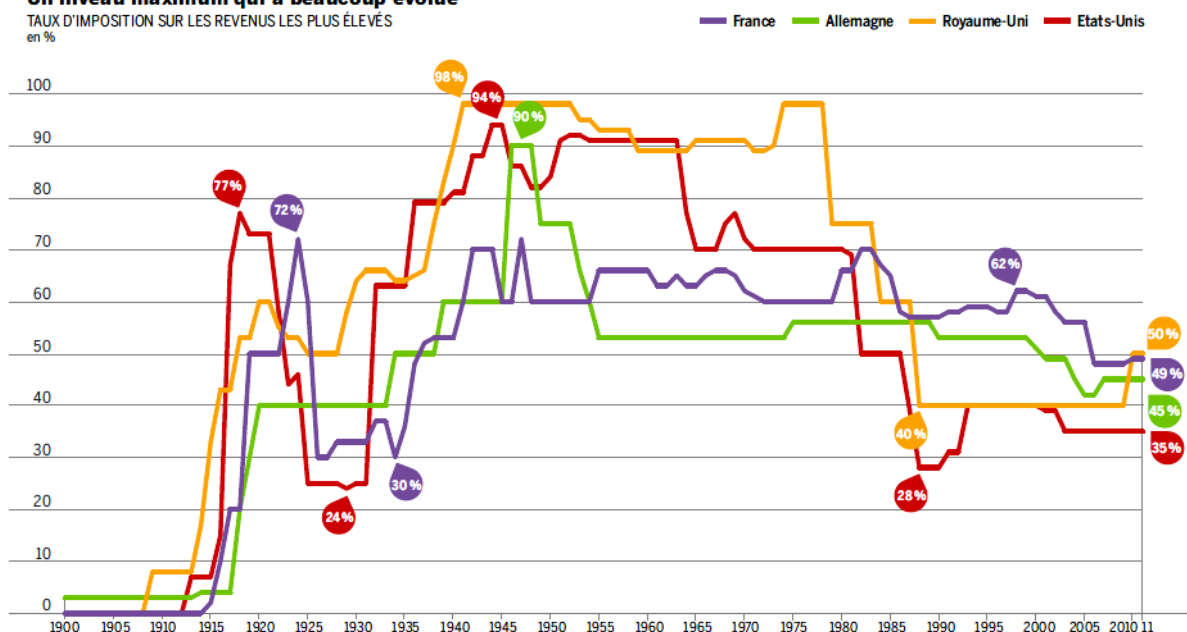
## Taux d'imposition en 2013 pour les revenus perçus en 2012

Tranches de l'impôt	Taux marginal d'imposition en %	Impôt pour chaque tranche de Julien	Impôt pour chaque tranche de Michel
0 – 5 963 €	0	0	0
5 964 – 11 896 €	5,5	$11\,340 - 5\,964 \times 0,055 = 295 \text{ €}$	$11\,896 - 5\,964 \times 0,055 = 326 \text{ €}$
11 897 – 26 420 €	14		$26\,420 - 11\,897 \times 0,14 = 2\,033 \text{ €}$
26 421 – 70 830 €	30		$70\,830 - 26\,421 \times 0,30 = 13\,322 \text{ €}$
70 831 € – 149 999 €	41		$149\,999 - 70\,831 \times 0,41 = 32\,458 \text{ €}$
150 000€ et plus	45		$298\,800 - 150\,000 \times 0,45 = 66\,960$
<b>Total de l'impôt brut =</b>		<b>295 €</b>	<b>115 099€</b>
<b>Crédit d'impôt</b>		0	- 2000 €
<b>Total de l'impôt net =</b>		<b>295</b>	<b>113 099€</b>
<b>Poids de l'impôt sur le revenu net</b>		<b>2,34%</b>	<b>34,4%</b>

- Mais cette progressivité de l'impôt sur le revenu a été atténuée par toute une série de décisions politiques qui ont réduit le pouvoir correcteur de l'impôt sur le revenu et sur le patrimoine :
- Les gouvernements ont réduit progressivement le taux marginal de l'impôt, celui de la dernière tranche, qui est passée de 90% à 40% en une vingtaine d'années ce qui a favorisé les hauts revenus. En 2012, il remonte à 45%.

### Un niveau maximum qui a beaucoup évolué

TAUX D'IMPOSITION SUR LES REVENUS LES PLUS ÉLEVÉS en %



SOURCE : T. PIKETTY ET E. SAEZ, A THEORY OF OPTIMAL CAPITAL TAXATION, NBER WORKING PAPER 2012, DISPONIBLE SUR PIKETTY.PSE.ENS.FR

- Les gouvernements ont mis en place des « niches fiscales » qui permettent aux titulaires de hauts revenus d'échapper en grande partie à l'impôt. De l'emploi de salariés à domicile aux placements dans les départements d'outre-mer (DOM) ou le cinéma, ces niches fiscales réduisent les recettes de l'impôt sur le revenu de 39 milliards d'euros au profit des ménages les plus aisés.
- Le gouvernement Sarkozy a fortement diminué la fiscalité sur les successions. Le législateur a prévu depuis longtemps un abattement sur ces successions, qui réduit le montant des parts d'héritage aux yeux du fisc, et donc le montant des droits de succession. Jusqu'en 2007, il était de 50 000 euros pour les enfants et ascendants. N'était taxée que la part d'héritage située au-dessus de ce montant. A l'arrivée de Nicolas Sarkozy au pouvoir, cet abattement a été triplé, et porté à 160 000 euros en 2011. Ce sont les ménages les plus riches qui ont profité de la mesure. Le coût pour l'Etat de cette réforme était estimé fin 2011 à 2,5 milliards d'euros par an par l'Institut des politiques publiques.
- Les gouvernements ont créé un bouclier fiscal qui plafonne le taux d'imposition global des contribuables à 50% de leurs revenus. Le dispositif prend en compte l'ensemble des prélèvements fiscaux : la CSG, la CRDS, l'impôt sur le revenu, l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF), les taxes foncières et la taxe d'habitation sur la résidence principale. Le système fonctionne par remboursement de l'administration fiscale. Ce système empêche donc la réduction des inégalités et toute augmentation d'impôts pour les plus riches.

4. Les autres impôts ne corrigent pas les inégalités voire les aggravent :

- ✓ **L'impôt forfaitaire** : la redevance pour la télévision publique est un **impôt forfaitaire**, c'est-à-dire que les téléspectateurs payent la même somme quelque soit leur revenu. Ce type d'impôt aggrave donc les inégalités car la redevance représente presque 1% du revenu net pour quelqu'un qui gagne 1 050€ nets par mois alors qu'elle ne pèse que pour 0,035% de celui qui gagne 27 830€ nets par mois.
- ✓ De même, **Les impôts sur la consommation**, comme la TVA, les droits sur les tabacs et alcools ou la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP), **sont des impôts proportionnels**, c'est-à-dire que leur taux est identique quelque soit le montant consommé mais le montant de l'impôt payé est proportionnel à la dépense. **En réalité, les impôts sur la consommation sont des impôts régressifs**. En effet, les ménages pauvres consomment une part beaucoup plus importante de leurs revenus que les ménages riches. En conséquence les impôts sur la consommation pèsent plus sur le revenu des pauvres que sur le revenu des riches. Par exemple, la TVA représente de 12% à 13% du revenu des plus pauvres, mais seulement 8% à 9% du revenu des plus riches. Or, les impôts sur la consommation représentent près des 2/3 du total des impôts.

La TVA : un impôt régressif

	Julien	Michel
Revenu net annuel avant TVA	12 600	334 000
% consacré à la consommation	90	70
Consommation annuelle TTC	11 340	233 800
Consommation annuelle HT	9 481	195 485
TVA	1 859	38 315
Revenu net annuel après TVA	10 741	295 685
Poids de la TVA dans le revenu net en %	14,7	11,5

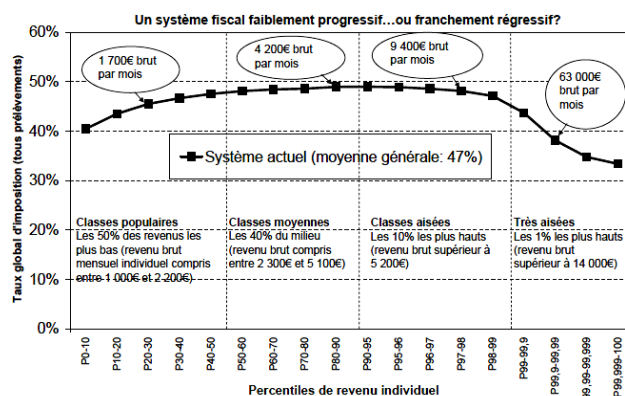
**Consommation TTC = Consommation HT x (1 + TVA)**

Effet des différents impôts sur les inégalités

	Exemple	Revenu après impôt pour un revenu imposable de 1000€/mois	Revenu après impôt pour un revenu imposable de 2000€/mois	Ecart relatif Avant et après impôts	Impact sur les inégalités (Hausse ou baisse)
Impôt forfaitaire de 100€	Redevance	900	1 900	2,0 => 2,1	Hausse
Impôt proportionnel de 10%	CSG	900	1 800	2,0 => 2,0	Egalité
Impôt progressif de 10 et 20%	Impôt sur le revenu	900	1600	2,0 => 1,7	Baisse
Impôt régressif de 20 et 10%	TVA	800	1 800	2,0 => 2,25	Hausse

5. En conséquence, le système fiscal ne corrige les inégalités qu'à la marge. Un individu qui gagne 1 700€ par mois verra 45% de ses revenus taxés par les impôts et les cotisations sociales alors que qui gagne 4 200€ par mois sera taxé à 49% soit un écart de 4 points seulement ! Au delà de 14 000€ par mois les prélèvements obligatoires deviennent régressifs. En effet, un individu qui gagne 63 000€ par mois ne sera taxé qu'à 38% soit un taux inférieur à celui qui gagne 1000€ par mois et ce taux baisse à 33% pour les 0,01% les plus riches. Comment expliquer ce phénomène ?

Les limites du système fiscal français dans la redistribution



Lecture: le graphique montre le taux global d'imposition (incluant tous les prélèvements) par groupe de revenus au sein de la population 18-65 ans travaillant à au moins 80% du plein temps. P0-10 désigne les personnes 0 à 10, c'est les 10% des personnes avec les revenus les plus faibles, P10-20 les 10% suivants, ... P99-99,99-100 désigne les 0,01% les plus riches. La moyenne générale d'imposition est de 47% en moyenne. Les taux d'imposition croissent légèrement avec le revenu jusqu'au 95e percentile puis baissent avec le revenu pour les 5% les plus riches.  
Source: C. Landais, T. Piketty & E. Saez. Pour une révolution fiscale, chapitre 1, p.50

- ✓ **D'une part, les impôts progressifs ne représentent que 24% du total des recettes fiscales de l'Etat** alors que les impôts indirects comme la TVA en représentent 59%. Or, ces impôts indirects sont régressifs. Ainsi, la TVA représente 8,1% du revenu disponible des ménages du premier décile (les 10% les plus pauvres), 5,9% pour le cinquième et seulement 3,4% pour le dixième décile (les 10% les plus riches). Une des explications de ce phénomène est que les ménages du premier décile n'épargne pas (ils paient donc la TVA sur la quasi-totalité de leur revenu), alors que le taux d'épargne des ménages des 10% les plus riches est de 40%. La TVA ne s'applique donc qu'à 60% de leur revenu disponible.

**La part de chaque impôt dans les recettes de l'Etat en 2013 (en % du total)**

Impôts directs	Impôt sur le revenu	20,0%
	Impôt sur les sociétés	17,0%
	Impôt sur la fortune et autre	4,0%
Impôts indirects	TVA	50,0%
	Autres	9,0%
	<i>Dont Taxe sur les produits pétroliers</i>	4,0%
	<i>Dont Taxes enregistrement, timbres...</i>	5,0%

(Source : projet de loi de finance 2013)

- ✓ **D'autre part, les plus riches ont à leur disposition des conseillers fiscaux qui utilisent toutes les astuces de la législation fiscale** pour réduire au maximum l'impôt à payer (déductions fiscales, crédit d'impôt...) ou pour cacher une partie des revenus dans des paradis fiscaux.
- ✓ **Enfin, les cotisations sociales et la CSG sont des prélèvements proportionnels.** Le taux reste le même quelque soit le montant du revenu. Ces prélèvements ne modifient donc pas la répartition initiale des revenus. Or, ils représentent les prélèvements les plus importants sur les revenus.

#### 4 – Revenu disponible et pouvoir d'achat

1. **Le pouvoir d'achat** correspond aux quantités de biens et de services que l'on peut acheter à partir d'un revenu donné. Pour le calculer, on doit donc prendre en compte 2 variables :
  - ✓ **Le revenu nominal** ou en **monnaie courante** correspond au revenu que l'on gagne à un moment donné (le salaire net, par exemple, qui apparaît sur la fiche de paye).
  - ✓ **Le prix courant** d'un bien ou d'un service c'est-à-dire le prix à un moment donné, celui qui est sur l'étiquette ou la facture. En général, les prix courants augmentent au cours du temps ce qui donne l'illusion que la « vie est de plus en plus chère ». Le prix courant du pain en 1900 était bien entendu beaucoup moins élevé que le prix actuel. Cela signifie-t-il que le pouvoir d'achat des ménages diminue ?
2. **Pour savoir si le pouvoir d'achat du revenu disponible brut augmente ou diminue, il faut rapporter le revenu nominal aux prix courant.** On peut le faire de deux façons :
  - ✓ **En calculant le pouvoir d'achat pour un produit donné.** Le pouvoir d'achat correspond à la quantité de biens et de services que l'on peut acheter à partir d'un revenu disponible donné.

$$\text{Pouvoir d'achat} = \frac{\text{Revenu nominal}}{\text{Prix courant}}$$

Exemple : Si le prix courant d'un stylo est de 10 €, un individu disposant de 2000 € de revenu mensuel pourra s'acheter 200 stylos. Le pouvoir d'achat s'exprime ici en quantité de biens. Si le revenu nominal augmente plus vite que le prix du bien, le pouvoir d'achat augmente. Cependant, les ménages ne consomment pas qu'un seul bien. Il faut donc tenir compte de la consommation totale moyenne des ménages.

- ✓ **En calculant le revenu réel en monnaie constante.** La monnaie constante est la valeur de la monnaie pour une année de base ou de référence. Pour cela, il faut :
  - **Connaître l'indice des prix à la consommation (IPC)** qui est une moyenne pondérée des prix rapportée à la moyenne des prix d'une année de base. Ainsi, l'indice 588 en 2010 (base 100 = 1970) signifie que les prix ont été multipliés par 5,88 (+ 488%) entre 1970 et 2010. De même, l'indice 45 en 1951 signifie que les prix de 1951 correspondaient à 45% de ceux de 1970.
  - **Eliminer la hausse des prix (déflater) pour obtenir le revenu réel.** Ainsi, entre 1951 et 2010, le Smic courant mensuel est passé de 18 € à 1073 € (x 59,6). Dans le même temps, les prix ont été multipliés par 13,07. On peut donc dire que le Smic de 1951 évalué aux prix de 2010 vaut réellement 18 x 13,07 = 235,3 €. Le pouvoir d'achat du Smic a donc été multiplié par 4,56 (1073/235,4 ou 59,6/13,07).

$$\text{Pouvoir d'achat} = \text{Revenu nominal} \times \frac{\text{Indice des prix de l'année de référence}}{\text{Indice des prix de l'année courante}}$$



	2008	2009	2010
Revenu nominal	2 000	2 100	2 150
Indice des prix (100 = 2005)	100	102	108
Revenu réel en € 2007	2 160	2 223,5	2 150

Ici, le pouvoir d'achat augmente en euros constant de 63,5 € entre 2008 et 2009 car le revenu nominal augmente (+ 5%) plus vite que la moyenne des prix (+ 2%). En revanche, le pouvoir d'achat baisse de 73,5 € entre 2009 et 2010 car la hausse des prix (+ 5,8%) a été supérieure à celle du revenu nominal (+ 2,3%).

3. **Le pouvoir d'achat correspond à la quantité de biens et de services que l'on peut obtenir d'un revenu nominal, (en monnaie courante) donné.** Lorsque les prix courants augmentent plus vite que le revenu nominal, le pouvoir d'achat diminue car on peut acheter moins de biens et de services avec ce nouveau revenu. Lorsque les prix courants augmentent moins vite que le revenu nominal, le pouvoir d'achat augmente car on peut acheter plus de biens avec ce nouveau revenu. Autrement dit, toute hausse des prix courants se traduit par une baisse du pouvoir d'achat de la monnaie. Avec 1 000€ en 2011, on peut acheter moins de biens et de services qu'avec 1000€ en 2001 car les prix ont été multipliés par 1,19 soit une hausse de 19% en dix ans.
4. **En France, en moyenne et à long terme, le pouvoir d'achat du revenu disponible brut a toujours augmenté depuis 1950.** Cependant, depuis les années 1980, il augmente de moins en moins vite.

## 2. Évolution du pouvoir d'achat des ménages depuis 1960

